Direction des affaires financières

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2025

Conseil municipal du 9 octobre 2025

I. L'équilibre de la décision modificative

La décision modificative n°1 de 2025 s'équilibre à 3 925 013 € dont 639 404 € pour la section de fonctionnement et 3 285 609 € pour la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	**DM 2025**	**Chapitre**	**DM 2025**
011 - Charges à caractère général	178 857,00	73 - Impôts et taxes	51 106,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-50 000,00	731 -Fiscalité locale	542 002,00
65 - Autres charges de gestion courante	165 547,00	74 - Dotations et participations	46 296,00
66 - Charges financières	125 000,00		
023 - Virement à la section d'investissement	70 000,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00		
Total fonctionnement	**639 404,00**	**Total fonctionnement**	**639 404,00**
Dépenses d'investissement		**Recettes d'investissement**	
Chapitre	**DM 2025**	**Chapitre**	**DM 2025**
20 - Immobilisations incorporelles	-151 948,40	13 - Subventions d'investissement	551 243,00
204 - Subventions d'équipement versées	83 735,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	514 366,00
21 - Immobilisations corporelles	1 353 822,40	021 - Virement de la section de fonctionnement	70 000,00
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00
041 - Opérations patrimoniales	2 000 000,00	041 - Opérations patrimoniales	2 000 000,00
Total investissement	**3 285 609,00**	**Total investissement**	**3 285 609,00**
Total DM 2025	**3 925 013,00**	**Total DM 2025**	**3 925 013,00**

II. La section de fonctionnement

Les ajustements de crédits en recettes font suite aux notifications reçues par la Ville.

En dépenses, les inscriptions sont relatives à l'ajustement de crédits.

A. Les recettes

Les compléments de ressources concernent :

- La dotation forfaitaire : +36 778 €. L'inscription au BP était de 5,111 M€.
- La dotation de solidarité urbaine : + 4 293 €. L'inscription au BP était de 1,35 M€.
- La dotation nationale de péréquation : + 5 225 €. L'inscription au BP était de 990 K€.

- Le fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) : + 54 754 €. L'inscription au BP était de 1,15 M€.
- La fiscalité directe : + 542 002 €. Pour rappel, en l'absence d'informations disponibles lors du vote du budget primitif concernant l'éventuelle contribution de la commune au dispositif dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), la ville avait réduit sa prévision budgétaire de 400 K€ (inscription de 31,42 M€). Finalement, il a été confirmé que ce mécanisme ne serait pas appliqué à la commune en 2025.

La dotation de solidarité communautaire est ajustée à la baisse (- 3 648 €). L'inscription au BP était de 634 K€.

B. Les dépenses

Des ajustements de crédits concernent notamment :

- Les intérêts de la dette (+ 125 K€) suite notamment à la souscription dès le mois de juin d'un emprunt affecté aux travaux de l'école Epine Guyon de 7 260 000 €. Une première échéance sera à régler sur l'exercice 2025.

- L'ajout de 95 547 € pour des effacements de créances.

- Une nouvelle prestation de nettoyage des rues (+ 80 K€) depuis le mois de juillet. Ceci est rendu nécessaire pour maintenir la ville dans un bon état de propreté. De plus en plus de déchets sont abandonnés par les usagers.

- L'inscription de 60K€ complémentaires au titre de la subvention au CCAS.

- L'ajustement des crédits de gardiennage (+ 50 K€) suite à l'augmentation de certaines prestations et à l'ajout de nouveaux évènements.

III. La section d'investissement :

Des sommes sont tout d'abord inscrites pour le même montant en dépenses et en recettes afin de comptabiliser les opérations d'ordre nécessaires au transfert des études réalisées sur le chapitre budgétaire des travaux correspondants pour 2 M€. Lorsque la ville effectue des études, elle doit les imputer sur la nature budgétaire 2031. Si celles-ci sont suivies de travaux, elles doivent être basculées sur le chapitre 23 ou le chapitre 21 l'année de commencement des travaux. Ceci vise à récupérer le FCTVA sur les études réalisées.

En dépenses, les inscriptions complémentaires concernent :

- Les préemptions de biens (+ 563 K€)

- La réhabilitation de la voirie de la rue Maurice Dalesme jusqu'à l'Orme Edme (+ 564 K€).

En recettes, les régularisations suivantes sont budgétées :

- Le complément pour les amendes de police suite à la notification : + 476 243 €. L'inscription au BP était de 350 K€.
- Le complément pour le FCTVA : + 514 366 €. L'inscription au BP était de 2,83 M€.

Le fonds de concours versé à Val Parisis pour la vidéo protection qui était imputé en fonctionnement (- 83 735 €) peut être inscrit en investissement (+ 83 735 €).

Pour terminer, des compléments de crédits relatifs aux opérations d'ordre sont inscrits pour les amortissements des biens à hauteur de 150 K€ et le complément du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 70 K€.